

L'appartement du roi à Versailles, 1701 : le pouvoir en représentation

Stéphane Castelluccio

En mai 1682, Louis XIV installa le gouvernement et la Cour à Versailles qui, de simple résidence de détente devint le siège officiel de la Monarchie. Désormais, les travaux effectués tout au long du règne, depuis la construction de la Galerie des Glaces à partir de 1678, jusqu'à l'achèvement de la chapelle en 1710, poursuivaient un même dessein : faire de Versailles une demeure digne du souverain de France, le premier d'Europe par l'ancienneté de la dynastie, comme aimaient à s'en flatter les contemporains. La partie publique de l'Appartement du roi fit l'objet de tous les soins de Louis XIV en 1683 puis, en 1701, lors de la réalisation des dernières modifications. Afin de la rendre convenable au rang du souverain, Louis XIV et Mansart tirèrent le meilleur parti des usages concernant la situation et le décor d'un appartement royal.

L'emplacement

Dans les résidences officielles de la Couronne, l'Appartement du roi se situait traditionnellement au premier étage, le niveau noble par excellence. A Versailles, en 1683, Louis XIV abandonna son premier appartement sur le parterre nord, lequel devint un espace ouvert au public, appelé le Grand Appartement. Il s'installa autour de la Cour de Marbre, au cœur du château, avec, pour centre géographique, le Salon du roi, devenu la Chambre du roi en 1701. Cette pièce, la plus importante, est aisément identifiable dès l'extérieur grâce au décor plus riche au centre de la façade.

La distribution

A elle seule, la partie publique de l'Appartement du roi occupe la moitié du périmètre de la Cour de Marbre (ill. 2 du texte de Masson/Sarmant), car la multiplication et l'ampleur des espaces marquaient le prestige du souverain¹. L'enfilade, devenue classique au xvii^e siècle, avec une antichambre, une chambre et un cabinet, prit des proportions nouvelles chez le roi. Une salle des gardes précédait l'Appartement. En France, seuls les souverains et le Dauphin, futur roi, avaient droit à une telle salle des gardes. Deux antichambres, et non pas une seule, suivaient. Outre des raisons de prestige, les nécessités de la vie de Cour imposaient ces deux pièces. Les laquais s'arrêtaient dans la première, tandis que la seconde était réservée aux membres de la noblesse. La Chambre du roi puis le Cabinet du Conseil terminaient la succession des pièces officielles. Au-delà commençait le Petit Appartement du roi à l'accès réservé.

L'ampleur des volumes des pièces de la partie publique de l'Appartement du roi leur donnait de la noblesse et permettait d'accueillir la foule. Couvertes d'un plafond en voussure, elles occupent toute la hauteur du bâtiment. Ces vastes espaces contrastaient avec les salons plus réduits du Petit Appartement du roi.

La richesse croissante des matériaux

La magnificence du décor et du mobilier exprimait la dignité du roi de France. Non seulement aucun particulier ne pouvait rivaliser en faste, mais rares étaient les souverains étrangers à posséder une résidence aussi vaste et somptueuse².

Conformément à l'usage, la richesse du décor augmentait au fur et à mesure que l'on s'approchait de la personne royale, comme le précisait Félibien dans son guide de Versailles publié en 1703, à propos des marbres :

« [...] l'on a observé d'employer ceux qui sont les plus rares et les plus précieux dans les lieux les plus proches de la personne du Roy. De sorte qu'à mesure qu'on passe d'une chambre dans une autre, on y voit plus de richesses, soit dans les marbres, soit dans les sculptures, soit dans les peintures qui embellissent les plafonds³. »

1. Norbert Elias, *La Société de Cour*, Paris, 1969, réédition consultée 1985, p. 66.

2. *Ibid.*, p. 32, 40.

3. Jean-François Félibien des Avaux, *Description sommaire de Versailles ancienne et nouvelle*, Paris, 1703, p. 46.

Pièce la plus riche, la Chambre du roi constituait l'aboutissement de cette progression.

L'accès à l'Appartement du roi s'effectuait par l'Escalier de la reine, réalisé entre 1679 et 1683 (ill. 2 du texte de Masson/Sarmant). Comme tout degré officiel, il ne desservait que les appartements des souverains, au premier étage. La noblesse des matériaux employés, le marbre et le bronze étaient réputés éternels, annonçait la dignité de l'occupant des lieux. Considéré comme architecture extérieure, l'escalier n'était pas parqueté mais carrelé de marbre.

La salle des gardes

En 1683, quand Louis XIV s'installa autour de la Cour de Marbre, la mode des marbres et des plafonds peints, tels ceux visibles dans le Grand Appartement, avait alors cédé la place à celle des boiseries blanches et or sous une voussure simplement peinte en blanc.

Le décor de la salle des gardes, pièce traversée par le roi et le public, était très sobre. Au-dessus d'un bas lambris de menuiserie mouluré et peint en blanc, une tenture de cuir doré tapissait les murs. Seule la corniche est sculptée de casques, de trophées d'armes avec, dans chaque angle, une tête de loup, l'animal de Mars, dieu de la guerre. Ce vocabulaire décoratif correspondait à la fonction de cette pièce occupée par des militaires. Selon Blondel, cette salle des gardes était simplement peinte en blanc au XVIII^e siècle⁴.

Au-dessus de la cheminée de marbre rance, variété assez commune, un tableau de bataille de Joseph Parrocel représente *la Victoire des Gardes du Corps à la bataille de Leuze*, au cours de laquelle ils s'illustrèrent par leur bravoure.

L'ameublement était réduit au point que l'inventaire de Versailles de 1708 l'ignora. Ceux de 1740 et de 1751 mentionnaient quatre bancs de bois et deux portières de Mars en soie « très usées »⁵. Deux simples lustres de bronze à quatre branches éclairaient péniblement cette grande salle des gardes⁶. Un éclairage aussi réduit surprend dans un espace destiné à l'examen des personnes entrant dans l'Appartement du roi.

4. Jacques-François Blondel, *Architecture française*, 4 vol., Paris, 1752, 1754-1756, T. IV, p. 122.

5. Paris, Archives nationales (AN), O¹ 3453, fol. 1 et O¹ 3454, fol. 1 verso.

6. AN, O¹ 3463, p. 3-4.

La première antichambre

Différents éléments du décor indiquaient que l'Appartement du roi commençait véritablement avec la première antichambre (ill. 1). A une tenture de cuir fut préférée une boiserie, plus coûteuse bien que simplement moulurée. La dorure apparaissait pour la première fois sur la corniche, seule partie sculptée du décor. Dans la moulure supérieure, des fleurs de lys alternent avec des fleurettes, tandis que les métopes renferment soit des trophées d'armes et des marines soit, pour la première fois, les attributs de la royauté, avec la couronne royale fermée, le sceptre et la main de justice, entre deux branches de lys. La présence des regalia indiquait aux personnes présentes le rang de l'occupant des lieux.

Si les deux marbres employés pour la confection de la cheminée sont communs, le Languedoc et le Campan, leur association crée un effet décoratif absent dans la salle des gardes. Toujours dans une recherche de richesse supérieure, le décor peint, également commandé à Parrocel, est plus abondant avec douze tableaux illustrant des batailles de l'Antiquité. Ces thèmes n'étaient en rien déplacés, car le roi, selon l'idéal aristocratique hérité du Moyen Age et de la Renaissance, était un glorieux vainqueur militaire, sur terre comme sur mer, à l'égal des grands capitaines de l'Antiquité, la référence par excellence. Un lustre de cristal à huit branches éclairait la pièce et non plus un simple luminaire de bronze⁷.



1 Versailles, château, Vue générale de la première antichambre de l'Appartement du roi, état novembre 1991

7. AN, O¹ 3453, fol. 1 verso; *ibid.*, O¹ 3454, fol. 1 verso-2; *ibid.*, O¹ 3462, p. 4-5.

Le mobilier réduit dégagait l'espace nécessaire à l'accueil de la foule. En 1708, quatre banquettes, couvertes de « Savonnerie fond jaune représentant au milieu les chiffres du Roi avec dauphins et chiens et aux deux bouts un casque et guirlandes de fleurs », s'alignaient le long des murs⁸. Cette Savonnerie, étoffe résistante, apportait le confort qui faisait défaut aux bancs de bois de la pièce précédente.

Cette antichambre était ouverte à tous, depuis le plus humble venu déposer un placet, au duc et pair se rendant au lever du roi. Les domestiques s'arrêtaient ici pour attendre le retour de leurs maîtres. En cas d'absence ou d'indisposition de la reine, Louis XIV, puis ses successeurs, prenaient dans cette pièce leur repas au grand couvert en public, avec les membres de la famille royale. Le souverain occupait un des côtés de la table carrée, le dos tourné à la cheminée.

L'Œil-de-bœuf

En 1701, Louis XIV fit agrandir sa seconde antichambre, rendue trop exigüe par l'augmentation de la Cour. L'Œil-de-bœuf résultait de la réunion du Salon des Bassans avec la Chambre du roi, déplacée dans la pièce suivante (ill. 2). Le décor mêle d'anciens éléments conservés avec des compléments à la dernière mode commandés par Louis XIV.

En raison de sa position – l'Œil-de-bœuf précède immédiatement la Chambre du roi – et de sa fonction – il accueillait la haute noblesse –, sa décoration est plus riche que celle des pièces précédentes. Ses boiseries sont sculptées et non plus simplement moulurées, et entièrement dorées. Versailles étant le siège de la Monarchie, une règle tacite imposait la dorure dans les appartements des souverains.

Pour des raisons d'économie, Louis XIV conserva les pilastres composites du mur nord, témoins du décor de son ancienne Chambre. Cependant, il jugea superflu d'en placer en symétrie sur le mur sud, car cela eut paru trop riche pour ce qui restait une antichambre. La frise du plafond, située au-dessus de la corniche, cache le rampant de la voûte, rôle pratique camouflé par son extraordinaire décor. Son sujet de jeux d'enfants et le fond dit de mosaïque annonçaient le nouveau style qui se développa jusque dans les années 1730. En revanche, les symboles royaux sont plus discrets : la corniche et les voussures des embrasures des fenêtres abritent seules le monogramme royal couronné, tandis que les regalia n'apparaissent plus.

Très apprécié au XVIII^e siècle, le marbre sérancolin de la cheminée est d'une qualité supérieure à ceux employés dans les précédentes pièces et

8. AN, O¹ 3445, fol. 8, n^o 1895 ; *Etat de la France* [...], 2 vol., Paris, 1698, T. I, p. 159, 285.



2 Versailles, château, Vue générale de la seconde antichambre, ou Salon de l'Œil-de-Bœuf, de l'Appartement du roi

d'un dessin nouveau. La forme en attique, visible dans la salle des gardes et la première antichambre, a été abandonnée au profit d'une cheminée à la royale, avec un chambranle bas surmonté d'un grand trumeau de glace. Ce dessin, apparu à Marly en 1699, était donc à la dernière mode en 1701. On n'estima pas nécessaire de moderniser les cheminées de la salle des gardes et de la première antichambre, pièces secondaires dans lesquelles la présence de coûteux miroirs était, de plus, jugée inconvenante. Le grand nombre de glaces dans cette seconde antichambre s'explique par le faible éclairage fourni par les cinq fenêtres, l'Œil-de-bœuf et les trois lustres de cristal. La proximité de la Chambre du roi et le rang social des personnes qui attendaient dans cette pièce excusaient cette entorse à l'usage.

Comme pour la pièce précédente, la décoration peinte était abondante avec sept tableaux. Toutefois, Louis XIV jugea seules dignes de la seconde antichambre les peintures de Véronèse, plus prestigieuses que les créations des peintres français contemporains. Les œuvres des collections royales servaient en premier lieu au décor des appartements royaux⁹.

Le mobilier comprenait vingt-quatre tabourets garnis d'un « brocart fond de satin rouge à fleurs d'or et d'argent enfermé par bandes du brocart or et argent avec un cordonnet d'or sur les coutures, garnies autour de

9. Antoine Schnapper, *Curieux du Grand Siècle. Collections et collectionneurs dans la France du XVII^e siècle*, Paris, 1994, p. 345.

franges d'or et d'argent»¹⁰. Ce type de sièges et cette riche étoffe avaient été estimés plus convenables à la dignité de la pièce et à l'assistance qu'elle accueillait que des banquettes couvertes de Savonnerie. En effet, par une tradition mise en place par Louis XIV, les pièces habitées par le souverain recevaient uniquement un mobilier couvert d'étoffes d'or et d'argent, les seules convenables à son rang.

Parallèlement à la richesse croissante du décor, l'étiquette sacralisait les abords de la Chambre du roi et imposait le respect à l'approche de cette pièce importante entre toutes. Dans l'antichambre, on ne devait pas se promener, ou se peigner, « et si on le fait, les huissiers ont droit de vous le dire et de vous faire sortir »¹¹. Au XVIII^e siècle encore, Hézecques rapportait que les intrus étaient poliment invités à passer dans la Galerie des Glaces :

« Quelquefois, des provinciaux éblouis, des gens distraits ou ignorants, attirés par l'énorme feu de la cheminée ou par la curiosité de voir de plus près cette quantité de cordons bleu, rouges ou verts, qui faisaient groupe près du foyer, s'avancait malgré les avertissements multipliés du suisse et les cris de : "Passez, Monsieur, passez dans la galerie !" Mais, ô prodige de l'urbanité française passée dans l'âme d'un Helvétien ! Le bon suisse saisissait un prétexte, et, faisant semblant de ranimer le feu, de fermer un rideau, il louvoyait autour de vous et, finalement, vous instruisait à l'oreille de votre méprise et vous épargnait la honte d'un renvoi public. L'honnête provincial rougissait, baissait la tête et souvent remerciait, tandis que le petit-maître qui, malgré son bel habit, n'en était pas moins un intrus dans cette brillante réunion, relevait la tête et fuyait comme de son gré¹². »

Pour pénétrer dans la Chambre du roi, il fallait gratter la porte et non la heurter, puis attendre son ouverture par l'huissier. Ce dernier ouvrait un vantail, deux pour un prince du sang ou un ambassadeur venu pour une audience.

La Chambre du roi

En 1701, Louis XIV demanda l'aménagement de sa Chambre à l'emplacement du Salon du roi (ill. 3). Pièce centrale du château, la Chambre

10. AN, O¹ 3445, fol. 8 verso, n^o 1097, 1896.

11. *Etat de la France*, 1698 (note 8), p. 156; Antoine de Courtin, *Nouveau traité de la civilité*, Paris, 1725, p. 50; Charles-Alexandre-François-Félix de France d'Hézecques, *Souvenir d'un page à la Cour de Louis XVI*, éd. par Charles-Robert-Marie-Guillaume de France d'Hézecques, Paris, 1998, p. 173.

12. Hézecques, 1998, p. 162-163.



3 Versailles, château, Vue générale de la Chambre du roi, état juin 1980, alcove avec le lit et cheminée

du roi constitue l'apogée de l'enfilade. Elle dépasse en hauteur les autres pièces grâce à un attique surmonté d'une voussure ornée d'une calotte. Sa situation et son décor somptueux expriment son importance symbolique : à elle seule, la Chambre était « regardée comme la résidence du souverain »¹³. Elle supplantait de très loin la Salle du Trône, généralement absente dans les résidences royales faute de jouer un rôle conséquent dans l'étiquette française. Versailles constituait une des rares exceptions. Disposée dans le Salon d'Apollon du Grand Appartement, la Salle du Trône ne s'y distinguait pas particulièrement. Ainsi, contrairement à la Chambre du roi, son emplacement restait invisible de l'extérieur.

La richesse du décor, réalisé sous la direction attentive de Louis XIV, atteint son apogée dans la Chambre du roi. Le roi conserva l'ordre composite du Salon, déjà présent dans la première chambre de 1684. Il est plus riche que l'ordre corinthien visible dans la Galerie des Glaces et la Chapelle, alors que la façade sur cour est ornée de simples colonnes doriques et celle sur jardin d'un ordre ionique, tout comme le Salon de Vénus dans

13. *Ibid.*, p. 173. Pour plus de détails sur l'importance de la chambre voir Stéphane Castelluccio, « Royales impériales », dans *La Revue de l'Art* 119, 1998-1, p. 43-55.

le Grand Appartement. La progression de la richesse décorative, commencée dès la façade sur cour, s'achevait dans la Chambre du roi.

En vertu de ce principe, les matériaux employés y étaient de la plus belle qualité. Au point que, lors de la demande de Louis XV d'une seconde cheminée en 1758 pour tenter de chauffer cette pièce immense, Ange-Jacques Gabriel constata que le chambranle posé en 1701 était « unique pour la beauté du marbre, proche de la brèche violette »¹⁴. L'architecte dut se résoudre à commander deux nouvelles cheminées de marbre bleu turquin, d'un dessin identique pour y replacer les bronzes.

En 1701, Louis XIV conserva l'attique du Salon et y disposa les quatre *Évangélistes*, *La Diseuse de bonne aventure* et *Le Denier de César* de Valentin. Les quatre dessus-de-porte représentent *Saint Jean-Baptiste* de Caracciolo, *Marie-Madeleine* du Dominiquin, le portrait de *François de Moncade* par Van Dyck et un autoportrait de ce dernier¹⁵. Le roi exprimait son intérêt surprenant pour Valentin, dont l'esthétique caravagesque s'éloignait des dogmes de l'Académie royale de peinture et de sculpture et du goût dominant pour les peintres italiens vénitiens, bolonais ou romains.

La dorure recouvre les sculptures des boiseries et les cadres de glaces et de tableaux. Elle évoquait le soleil et Apollon, image idéale du monarque, et appartenait à une efficace politique de faste. Envoyé de Frédéric-Guillaume I^{er} de Hohenzollern, Grand Electeur de Brandebourg, à la Cour de France en 1680, Ezéchiel Spanheim nota que le train de vie de la Cour, l'entretien des résidences royales et surtout la construction de Versailles avec ses

« [...] ameublements superbes, de grand prix et de toute sorte, qu'on a fait et acheté pour le compte du Roi, comme en argenterie, en lits et en tapisseries, [...] n'ont pu aller qu'à des sommes immenses et dont on est aisément persuadé quand on a occasion de le voir, comme je l'ai eue assez souvent¹⁶. »

Le but était atteint : les ambassadeurs, alliés ou non, jugeaient ainsi la prospérité du royaume et sa puissance financière, donc militaire redoutable, selon l'adage « qui est riche est puissant ».

En revanche, les symboles royaux se concentrent uniquement sur les fenêtres, soit un emplacement secondaire. Le chiffre du roi, sculpté sur les faces des volets, reste peu visible caché derrière les rideaux. Il est finalement plus apparent à l'extérieur, lorsque les volets sont fermés.

14. Pierre Verlet, *Le Château de Versailles*, Paris, 1985, p. 314.

15. Félibien des Avaux, 1703 (note 3), p. 62 ; Pierre Lemoine, *Guide de Versailles et des Trianons*, Paris, 1991, p. 76-77.

16. Ezéchiel Spanheim, *Relation de la Cour de France*, Paris, 1973, p. 221.

Le visage d'Apollon rayonnant domine la voussure des embrasures des fenêtres et alterne, tout au long de la corniche, avec l'aigle de Jupiter, de part et d'autre du foudre. C'est l'unique apparition dans tout l'Appartement du roi des attributs de Jupiter, malgré l'association traditionnelle du roi avec ce dieu, souverain des autres divinités de l'Olympe, incarnation de la justice et de la piété. Cette image eut parfaitement convenu à l'image du roi, cependant le symbolisme apollinien adopté par Louis XIV l'avait supplantée.

Les symboles royaux, chiffres du roi ou visage d'Apollon, sont de plus en plus discrets au fur et à mesure de la progression dans l'Appartement du roi, même les regalia disparaissent après la première antichambre. Dans la Chambre du roi, une iconographie plus subtile et la forte présence symbolique du lit les supplantent. Au-dessus de l'alcôve royale, entre deux renommées, l'allégorie de la France veillant sur le sommeil de son roi domine toute la pièce de manière spectaculaire. La France porte les attributs de la monarchie et du pouvoir : placée sous un dais fleurdelisé doublé d'hermine, appuyée sur un écu aux armes de France et coiffée de la couronne royale fermée, elle tient un sceptre et une branche de laurier. Cette allégorie témoignait de l'apparition du concept de nation, indépendante et supérieure au roi : la France détient les symboles du pouvoir souverain, couronne, sceptre et les attributs de la guerre, qu'elle délègue au monarque régnant, dont le devoir est d'œuvrer pour le bien du royaume. L'absence d'une main de justice près de la figure de la France s'expliquait certainement par le fait qu'au XVII^e siècle, rendre la justice constituait l'essence même de la souveraineté monarchique. Le roi était l'unique source de justice, pouvoir qui ne lui avait donc pas été délégué par la nation¹⁷.

Le décor de la Chambre du roi témoignait de l'évolution du pouvoir royal de la féodalité vers la conception moderne de l'Etat-nation, sans intervention de la religion. Aucune allégorie ni aucun objet symbolique (croix ou calice) n'apparaît, malgré la foi profonde de Louis XIV. Le pouvoir de l'Etat était laïc. Louis XIV n'apparaît pas lui-même : il n'a pas créé sa propre chambre mais celle du roi de France au service de l'Etat. Les visages d'Apollon et le double «L» restèrent des symboles royaux traditionnels jusqu'à la Révolution.

Le lit demeurait le meuble essentiel de la pièce par sa richesse et surtout par sa signification : il symbolisait la majesté et la justice royales, ainsi que la présence du roi. La balustrade sacralisait l'espace de l'alcôve à l'accès très réglementé, réservé au roi, à la famille royale et aux grandes charges du royaume. C'est pourquoi, par respect, « quand les grandes

17. Philippe Sueur, *Histoire du droit public français, XV^e-XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris, 1993, T. I, p. 144; François Monnier, « Justice retenue », dans *Dictionnaire du Grand Siècle*, éd. par François Bluche, Paris, 1990.

dames, surtout les princesses du sang passent dans la Chambre du roi, elles font une révérence au lit de Sa Majesté», tandis que les hommes restent découverts¹⁸. Louis XIV resta fidèle au lit à la française, supporté par quatre piliers, alors que le lit à la duchesse avait fait son apparition peu avant 1700. Dépourvu de piliers au pied, ce dernier dégageait la vue et devint au XVIII^e siècle le lit de parade par excellence.

Apogée de l'Appartement du roi, la Chambre abritait le mobilier le plus somptueux. Celui de Louis XIV, composé «de deux brocats, l'un fond d'argent trait à figures de bergers et bergères or et argent, et l'autre fond vert ciselé d'or à fleurs or et argent liserées de ponceau, garny de grande, moyenne et petite campanne de broderie or et argent», comprenait une tapisserie pour l'alcôve, un lit, deux fauteuils, huit sièges ployants, deux carreaux, quatre portières, un tapis de table et un écran¹⁹. Suivant la coutume, à la mort de Louis XIV, le duc de Tresmes reçut le meuble d'été de la Chambre du roi par privilège de sa charge de premier gentilhomme de la Chambre en exercice²⁰. Lors du retour de Louis XV à Versailles, Lallié livra, le 8 mai 1723,

«un ameublement de large brocat de Lyon fond violet et cramoisy à compartimens, cornes d'abondance et grandes fleurs brochées or et argent, nués de soye cramoisy et muse, garny de grande crépine, frange, molet et galon d'or, consistant en un lit, deux fauteuils, deux carreaux, douze pliants, quatre portières, un tapis de table, un écran et une tapisserie²¹. »

Louis XV resta fidèle à l'esprit et à la richesse du meuble de Louis XIV. Usés après respectivement 62 et 84 ans de service, Thierry de Ville d'Avray, directeur du Garde-Meuble de la Couronne, décida, le 1^{er} avril 1785, de brûler des meubles d'été et d'hiver pour en retirer le métal précieux. Sage décision, car le meuble d'hiver de Louis XIV produisit 62 kg de métal précieux et des cendres du meuble d'été de Louis XV, on en retira 85,4 kg²². Pour les remplacer, et toujours dans la tradition des ameublements précédents, le choix se porta sur un somptueux brocart à l'esthétique Louis XIV, fond cramoisi et or à motifs de grands feuillages d'acanthes, de grenades et de cornes d'abondance, tissé de 1730 à 1733²³. Le cramoisi, couleur estimée royale, évoquait la pourpre des empereurs antiques. Ce choix témoignait de la volonté de poursuivre la tradition

18. *Etat de la France*, 1698 (note 8), p. 293 ; Courtin, 1725 (note 11), p. 9.

19. AN, O¹ 3445, fol. 8 verso-10 verso, n^o 1379.

20. AN, O¹ 3298.

21. AN, O¹ 3309, fol. 351 verso-354, n^o 2200.

22. AN, O¹ 3665.

23. *Soieries de Lyon. Commandes royales au XVIII^e siècle, 1730-1800*, éd. par Pierre Arizzoli-Clémentel, Chantal Gastinet-Coural, cat. exp., Lyon, Musée historique des tissus, 1988-1989, p. 52.

mise en place par Louis XIV dans cette pièce très officielle et attachée au souvenir du Grand Roi, alors que le goût avait évolué. Ainsi, parallèlement, dans sa Chambre de son Petit Appartement, Louis XVI préféra un brocart, étiquette oblige, mais à décor de bouquets de fleurs et sur fond blanc, à la dernière mode, et non cramois.

Au quotidien, des housses de taffetas recouvraient les brocarts pour les protéger de la poussière et de la lumière. Elles étaient retirées lors des cérémonies et des réceptions des ambassadeurs afin d'impressionner les hôtes du souverain, d'exprimer sa dignité et la puissance financière du royaume.

Tous les lustres importants qui se succédèrent dans la Chambre du roi étaient de cristal de roche, plus estimé et de plus belle qualité que celui de Bohême. L'éclairage augmentait depuis la salle des gardes jusqu'à la Chambre, la pièce la plus éclairée de tout l'appartement²⁴. La lumière émanait du roi, rappelant Apollon. La cérémonie du bougeoir créée par Louis XIV, et toujours en usage sous le règne de Louis XVI avec autant d'efficacité selon Hézecques²⁵, illustre le thème du roi dispensateur de la lumière et des biens. Depuis Louis XIV, le monarque et lui seul accordait et distribuait grâces, pensions, charges, places dans l'armée.

La Chambre du roi jouait un rôle capital dans la vie de la Cour. Au quotidien, elle servait de cadre à la liturgie laïque entourant le souverain lors des cérémonies du lever et du coucher du souverain. Le roi y recevait les serments et adoubaient les chevaliers des ordres. Il y donnait audience aux ambassadeurs des nations européennes, ceux des autres pays étaient reçus dans la Salle du trône²⁶.

Le Cabinet du Conseil

Centre du pouvoir, l'accès au Cabinet du Conseil était limité, aussi était-ce, en 1701, la pièce la moins grande de l'Appartement. Ne pouvaient y pénétrer que les ministres et les personnes invitées par le souverain. La noblesse y défilait lors des cérémonies de la vie de la Cour, telles que les présentations des dames, toujours le dimanche après vêpres²⁷, les signatures de contrat de mariage ou les cérémonies de félicitations ou de condoléances de la Cour lors d'un événement dans la famille royale, ainsi que parfois les prestations de serment et les nominations de chevaliers des Ordres.

24. Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*, éd. par Yves Coirault, 8 vol., Paris, 1983-1988, T. II, p. 174.

25. Hézecques, 1998 (note 11), p. 166.

26. Stéphane Castelluccio, «La Galerie des Glaces. Les réceptions d'ambassadeurs», dans *Versalia* n° 9, 2006, p. 24-52.

27. Castelluccio, 1998 (note 13), p. 194.

Le Cabinet du Conseil ne servait de cadre qu'aux fonctions du gouvernement et accueillait les cérémonies propres à la vie de Cour. Contrairement à la Chambre du roi, ce n'était pas une pièce officielle destinée à impressionner l'assistance. Son prestige était donc moindre. S'estimant moins lié par la représentation, en 1684, Louis XIV fit décorer cette pièce comme l'eut fait un particulier. Aucun symbole royal n'y figurait. De coûteux miroirs recouvraient les murs et reflétaient, posés sur des consoles de bois dorés, des vases de pierres dures si appréciés du Souverain. Contrairement aux pièces précédentes, l'absence de foule y autorisait la présentation d'objets précieux et fragiles sans risque de casse ou de vol. Un tel décor de miroirs appartenait à la tradition des cabinets de glaces apparue au milieu du xvii^e siècle dans les résidences parisiennes de particuliers, tels l'hôtel de Lauzun, ou les châteaux de Maisons et de Vaux. Celui de Louis XIV s'en distinguait par son ampleur et par la rareté des objets exposés, ensemble que seul un souverain pouvait réunir.

En 1701, Louis XIV fit modifier le décor (ill. 4). Il diminua la surface des miroirs et enrichit le décor de boiseries sculptées et dorées dont une partie a été réutilisée dans le réaménagement de 1755. Apparurent le chiffre du roi dans les embrasures des fenêtres et au-dessus des fausses portes de glace, ainsi que l'écu royal surmonté d'une couronne fermée au sommet du trumeau de glace. Assez discrets, ces symboles n'atteignaient pas l'ampleur de ceux de la Chambre et ne portaient pas un message aussi important.

Le mobilier, également couvert « de brocard fond d'argent trait à rinceaux d'or profilé de noir avec des fleurs et festons de fleurs de soie au naturel noués par des rubans bleus », comprenait un lit de repos, trois fauteuils, douze pliants, un paravent, quatre portières et une table pour le Conseil²⁸.

En conclusion

La partie officielle de l'Appartement du roi poursuivait la mise en scène du pouvoir royal commencée dès l'extérieur. Par son emplacement, l'ampleur de ses volumes, la richesse croissante du décor et des matières, elle exprimait la dignité du roi de France, ainsi que la puissance financière et donc militaire du royaume. Les grands miroirs, les marbres des cheminées et les brocarts, tous sortis des manufactures nationales, témoignaient également du dynamisme et de la qualité de leurs productions : Versailles et l'Appartement du roi étaient également une vitrine du savoir-faire national. Pour des raisons de convenances et de prestige, afin d'être dignes

28. AN, O¹ 3445, fol. 10 verso, n^o 1870, 1871.

du souverain, seuls les espaces destinés à recevoir l'aristocratie, l'Œil-de-bœuf, et particulièrement ceux où vivaient le roi, c'est-à-dire la Chambre et le Cabinet du Conseil, furent redécorés à la dernière mode en 1701. Cette modernisation avait été estimée inutile dans la salle des gardes et la première antichambre.

Tout au long de l'Appartement, décor, mobilier, éclairage et étiquette préparaient progressivement les esprits à pénétrer avec respect dans le lieu qui exprimait la majesté royale par excellence, la Chambre du roi. Elle occupait le centre du château comme le roi se situait au centre et au sommet de la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime. Expression de la dignité non pas du roi régnant, mais de la fonction royale et de la conception de l'Etat, la partie publique de l'Appartement du roi, désormais parfaitement adaptée à la liturgie royale, ne fut plus fondamentalement modifiée après la mort de Louis XIV.

L'adéquation parfaite entre la fonction royale, Louis XIV donnant l'image du monarque idéal, et la représentation du pouvoir monarchique dans l'Appartement du roi à Versailles firent que ce dernier devint une référence qui influença l'aménagement des résidences royales jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, telle Compiègne, ainsi que celles de nombreux princes d'Europe.